



MOTION SUR LES AIRES PROTÉGÉES A MAYOTTE

Mayotte est un territoire de riche biodiversité, intégré à l'un des hot spots de biodiversité mondiale. C'est aussi un territoire de très forte croissance démographique qui fait de ce département le plus densément peuplé de France, hors départements parisiens.

La pression sur les espaces naturels est très forte, par exemple le taux de déforestation annuel à Mayotte est le plus élevé de France, estimé par l'UICN à 6,7% an. Certains espaces naturels protégés, y compris en protection forte, sont l'objet de très fortes pressions anthropiques comme en forêt de Majimbini. Si l'on ne veut pas voir s'accélérer la dégradation du vivant il est impératif et urgent d'entreprendre des actions de préservation des espaces naturels et des espèces menacées.

Comme au niveau national, le département a obligation de classer au moins 30% du territoire en aires protégées et 10% en protection forte.

Dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP), le Plan d'action territorial (PAT) de Mayotte a ciblé plusieurs sites à protéger ou à passer en protection forte, à commencer par la presqu'île de Saziley.

Les Naturalistes de Mayotte, réunis en assemblée générale ce 14 septembre 2024, alertent les services de l'Etat et les collectivités pour entreprendre sans tarder les concertations nécessaires entre les acteurs et avec la population afin de renforcer la protection de ces espaces naturels patrimoniaux.

Le 14/09/2024